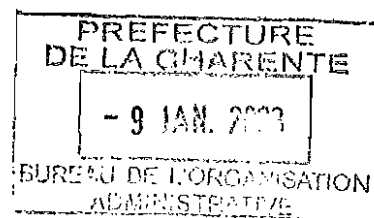


**MAIRIE  
DE  
BONNES**

Charente  
Code Postal 16390  
Tél. : 05.45.98.51.74  
Fax : 05.45.98.60.92



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil sept, le trente novembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la Convocation : 16 novembre 2007.

Présents : Mesdames GOUGUET Monique, LEFEVRE Micheline, ROUZEAU Josette, Messieurs BRAUD Patrick, FAURE Jean Claude, PASQUAUD Roland, BERTRAND Lionel, DRECHSLER Michel, DE GUILLEBON Olivier.

Excusée : Monsieur CHARMILLON Pascal

Monsieur BERTRAND Lionel a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une Carte Communale approuvée d'instituer un droit de préemption en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement. La délibération doit préciser pour chacun des périmètres l'équipement ou l'opération projetée.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décrivant le projet :**

La commune de Bonnes possède avec sa rivière « La Dronne » qui la traverse un atout majeur pour le développement touristique et économique.

Il convient de tout mettre en œuvre pour valoriser ce patrimoine naturel.

La Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre consciente elle- aussi de cet avantage a lancé une étude de mise en valeur, d'aménagement et de valorisation de la vallée de « La Dronne ».

Le projet consiste donc à instituer un droit de préemption en vue d'acquérir des parcelles en zone non constructible en bordure de rivière face au bourg et en continuité des infrastructures déjà existantes de la commune, aire naturelle de camping, terrain de football permettant ainsi des aménagements tels que parking, aire de repos, circuit de promenade piéton, VTT, cheval, parcours de santé avec liaison sur le chemin rural, réalisation d'animations (fêtes...) parcours de pêche.

Il convient de transformer le tourisme de passage en tourisme de séjour et d'offrir des activités et des paysages aux personnes qui louent les nombreux gîtes et chambres d'hôte sur la commune et le canton.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants,

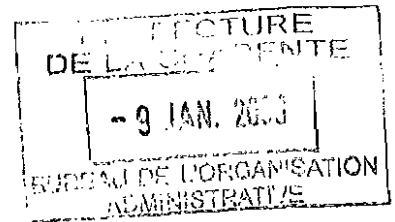
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2005 ayant approuvé la Carte Communale,

Vu l'arrêté préfectoral d'approbation de la Carte Communale en date du 14 septembre 2005

**DECIDE** d'instituer le droit de préemption sur les secteurs suivants (tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente) :

**MAIRIE  
DE  
BONNES**

Charente  
Code Postal 16390  
Tél. : 05.45.98.51.74  
Fax : 05.45.98.60.92



**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que besoin, le Droit de Préemption conformément à l'article L2122-22-15° du Code général des Collectivités Territoriales,

**PRECISE** que le Droit de Préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera opposable, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux,

La présente délibération accompagnée du plan délimitant les périmètres d'application du Droit de Préemption sera insérée dans le dossier de la Carte Communale.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- o A Monsieur le Préfet,
- o A Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- o A Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat
- o A La Chambre départementale des Notaires,
- o Au Bureau constitué près du Tribunal de Grande Instance ;
- o Au Greffe du Tribunal de Grande Instance,
- o A la Direction Départementale de l'Equipement,

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à disposition du public à la Mairie conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 05 janvier 2008

BONNES, le 05 janvier 2008

Le Maire

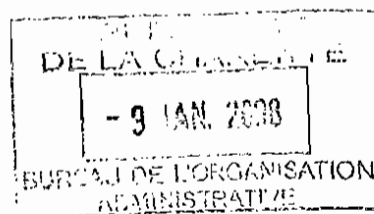
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. BEGUERIE', written over a horizontal line.

S. BEGUERIE



**MAIRIE  
DE  
BONNES**

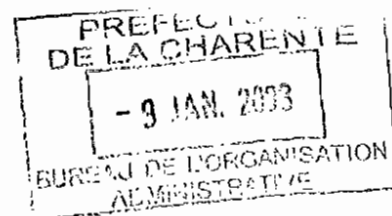
Charente  
Code Postal 16390  
Tél. : 05.45.98.51.74  
Fax : 05.45.98.60.92



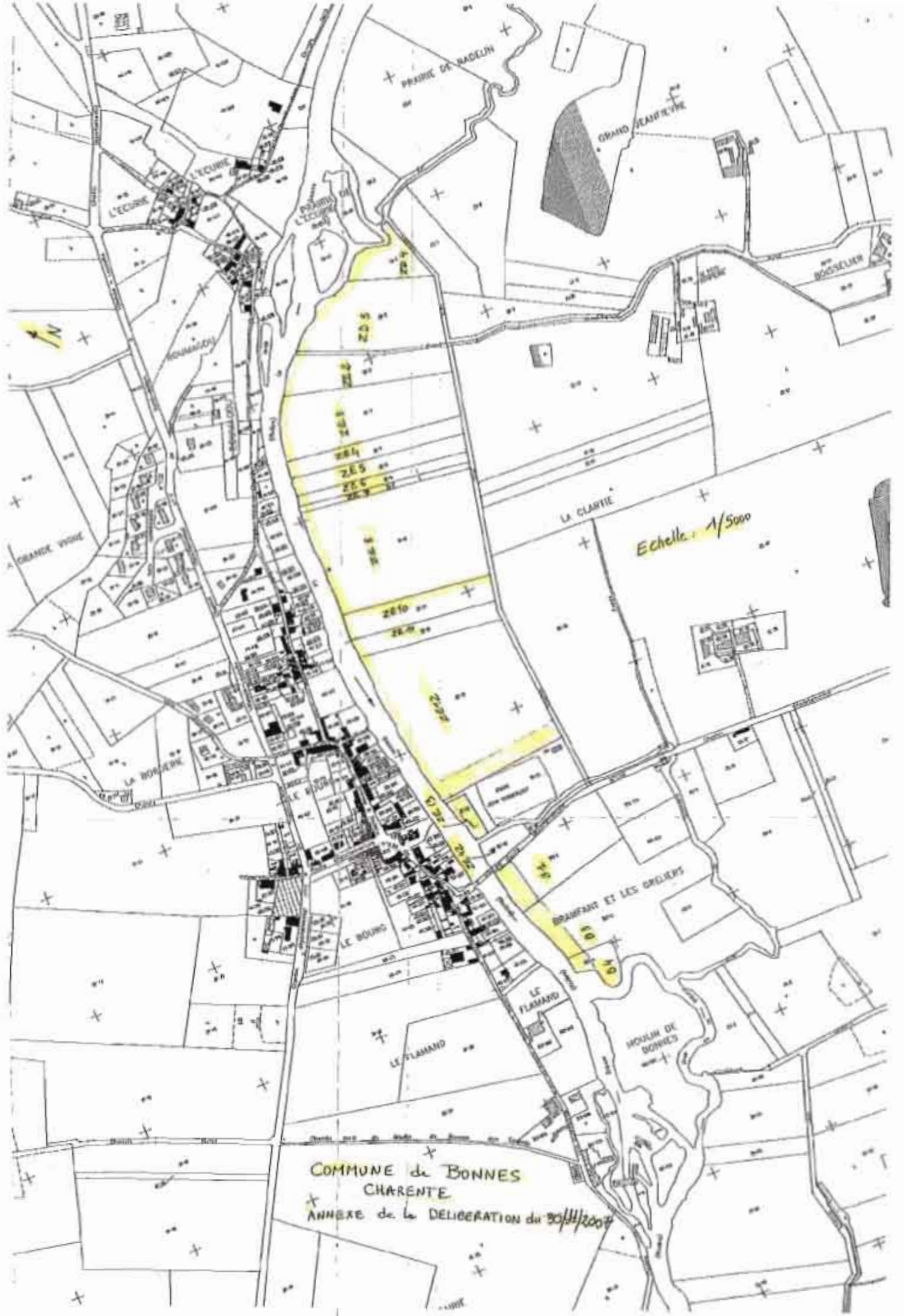
	Parcelle	Lieu dit	Superficie	Propriétaire	Objet
1	ZE 42	Le Grand Pré	2833 m2	BLANCHIN Pierre	Aménagement parking, aire de repos
2	ZE 13	La Clartie	2060 m2	SAINT MARTIN Nicole	Aire de repos, agrandissement camping
3	ZE 12	La Clartie	En partie Environ 6600 m2 + 3900 m2	MIGNON Joseph Raymond	- Bande de 30 mètres le long de la parcelle communale ZE 14 soit environ 6600 m2 : parking pour le stade et le camping, permettre de réaliser la rénovation de l'assainissement stade camping. - Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle soit environ 3900 m2 : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite.
4	ZE 11	La Clartie	En partie Environ 450 m2	MIGNON Joseph Raymond	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite.
5	ZE 10	La Clartie	En partie Environ 600 m2 + 1200 m2	MIGNON Joseph Raymond	- Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle soit environ 600 m2 : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite - Bande de 5 mètres de terrain le long de la parcelle ZE 8 soit environ 1200 m2 pour permettre l'accès depuis le chemin rural, à mi parcours, aux parcelles le long de la rivière
6	ZE 8	La Clartie	En partie Environ 2250 m2	MARONNAUD Pierre	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
7	ZE 7	La Clartie	En partie Environ 150 m2	GUILLEMOT Clément Baptiste	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
8	ZE 6	La Clartie	En partie Environ 270 m2	Indivision PERROCHEAU	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite

MAIRIE  
DE  
**BONNES**

Charente  
Code Postal 16390  
Tél. : 05.45.98.51.74  
Fax : 05.45.98.60.92



9	ZE 5	La Clartie	En partie Environ 450 m2	THILLARD Rolande	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
10	ZE 4	La Clartie	En partie Environ 270 m2	GFA DE LA GAUTRIE Mr FORESTAS	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
11	ZE 3	La Clartie	En partie Environ 1500 m2	GFA DE LA GAUTRIE Mr FORESTAS	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
12	ZE 2	La Clartie	En partie Environ 1050 M2	JOSEPH Franck	bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
13	ZD 5	Le grand Jeanfièvre	En partie Environ 2000 m2	GUILLEMOT Clément Baptiste	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
14	ZD 4	Le Grand Jeanfièvre	En partie Environ 1580 m2	LABUSSIÈRE Robert	Bande de 15 mètres le long de la rivière sur toute la largeur de la parcelle : circuit de randonnée pédestre et équestre, aménagement de postes de pêche pour public à mobilité réduite
15	B 1	Bramfant et les Brelers	En partie Environ 2250 m2	GROSJEAN Anne Louise et Hélène	Bande de 30 mètres de largeur le long de la rivière soit environ 2250 m2 : aire de repos pique nique, organisation de manifestations estivales en bordure de rivière.
16	B 3	Bramfant et les Brelers	En partie Environ 3150 m2	DENAUD Claude Daniel	Bande de 30 mètres le long de la rivière soit environ 3150 m2 : aire de repos pique nique, organisation de manifestations estivales en bordure de rivière.
17	B 4	Bramfant et les Brelers	En partie Environ 1050 m2	MARONNAUD Pierre	Bande de 30 mètres de long de la rivière soit environ 1050 m2 : aire de repos pique nique, organisation de manifestations estivales en bordure de rivière et accès aux barrage.



PRairie de Nadeun

GRAND JEANFURNE

L'ECURIE

PRairie L'ECURIE

BOISELIER



BOUARDAL

Echelle: 1/5000

LA CLARTIE

GRANDE VOIE

2810

LA BOISSIERE

BRANFANT ET LES GREIERS

LE BOURG

LE FLAMAND

LE FLAMAND

MOULIN DE BONNES

COMMUNE de BONNES  
CHARENTE

ANNEXE de la DELIBERATION du 30/11/2007